

ORDRE DE MISSION

Délibération du 20.12.2007 portant sur les frais déplacement

Ce document doit être signé par le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe

NOM :	PRENOM :
SERVICE :	GRADE :
.....	
EMPLOI :	
Résidence Administrative :	
.....	
Résidence Familiale :	
.....	
Se rendra en mission à (1) :	
Motif du déplacement :	
.....	
Nature du déplacement (2) :	
Moyen de transport utilisé (3) :	
Départ (4) (dates, heures et lieux) :	
Retour (4) (dates, heures et lieux) :	

Fait à :, le

(tampon + signature)

(1) Enumérer les localités où le déplacement doit être effectué.

(2) Mission, stage, intérim, concours, exam professionnel, déplacement dans la commune.

(3)

Véhicule de location : ces frais peuvent être pris en charge dans certain cas.

SNCF : en l'absence de précisions, la prise s'effectuera sur la base tarif 2^{ème} classe.

Avion : sauf motifs impératifs, son utilisation ne doit pas entraîner un surcoût de la mission.

Véhicule personnel : son utilisation doit entraîner une économie, un gain de temps ou être justifié par l'absence permanente ou occasionnelle de moyens de transports en commun ou par le transport de matériels. Elle peut être autorisée dans certaines situation de handicap.

(4) Si la durée réelle excède la durée prévue, une attestation complémentaire autorisant la prolongation devra être produite à l'appui de l'état de frais de déplacement

La CAHM collecte vos données personnelles dans ce formulaire. Seule la CAHM est destinataire des informations transmises. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier par LRAR auprès du Délégué à la protection des données désigné par la CAHM, à l'adresse suivante : DPD CAHM, avenue du Troisième millénaire, 34630, Saint-Thibéry (Seules les demandes signées, accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité, seront traitées). Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via son site internet www.cnil.fr.

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

ZI Le Causse - 22, Av. du 3^{ème} Millénaire
34630 Saint-Thibéry
Tél. 04 99 47 48 49 / Fax 04 99 47 48 50
accueil@agglohm.net

www.heraultmediterranee.net